

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 10 février 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin
Siège #2 — Robert Staniforth
Siège #3 — Gertie Cavalier
Siège #4 — Philippe Boileau
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #5 — Simon-Pierre Trahan

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-02-10-35

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 35.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-02-10-36

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté:

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

3 — DEMANDES DU PUBLIC

Quelques citoyens posent des questions.

4 — ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

25-02-10-37

4.1 Session régulière du 13 janvier 2025

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-02-10-38

4.2 Session extraordinaire du 27 janvier 2025

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 27 janvier 2025 soit adopté.



Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5 — ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 ADMINISTRATION

25-02-10-39

5.1.1 Résultats des consultations citoyennes – adoption des piliers stratégiques

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour doter la municipalité de Saint-Sixte d'une vision pour l'avenir ;

CONSIDÉRANT les séances de travail du conseil municipal tenues les 27 février et 17 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT les consultations citoyennes tenues les 11 octobre 2023, 28 septembre et 25 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport final déposé par la directrice générale et greffière-trésorière à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil adopte les trois piliers ci-dessous comme orientation stratégique sur lesquels construire l'avenir de Saint-Sixte :

- 1) Une communauté interdépendante et résiliente
- 2) Un environnement sain pour les générations futures
- 3) Une vie communautaire dynamique

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-02-10-40

5.1.2 Liste détaillée des comptes à recevoir

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec ;

CONSIDÉRANT la liste détaillée des comptes à recevoir des propriétaires en défaut de paiement de taxes en date du 10 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que ladite liste soit approuvée par le Conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière soit, et est par les présentes, enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Compté (MRC) de Papineau le 5 juin prochain, tous les immeubles de la Municipalité de Saint-Sixte dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 TRÉSORERIE

5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — janvier 2025

25-02-10-41

5.2.1.1 Liste des paiements émis en janvier 2025

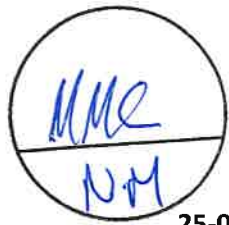
Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de janvier 2025 pour un montant de 89 957,67 \$;

Chèques # 7815 à 7834 et 7837 à 7852.

Les chèques 7835 et 7836 ont été annulés.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



25-02-10-42

5.2.1.2 Facture MRC Quote-Part

CONSIDÉRANT la facture #205269 présentée par la MRC de Papineau au montant de 12 779,45 \$ à titre de premier versement pour le paiement de la quote-part de la municipalité de Saint-Sixte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par la MRC de Papineau au montant de 12 779,45 \$ et en autorise le paiement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-02-10-43

5.2.2 Liste des salaires — janvier 2025

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de janvier 2025 au montant de 20 253,98 \$.

Chèques numéro 202590001 à 202590025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-02-10-44

5.2.3 Liste des encaissements — janvier 2025

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de janvier 2025 au montant total de 26 283,28 \$ détaillé comme suit :

- Argent : 2 618,77 \$
- Chèque : 0,00 \$
- SIPC : 23 589,51 \$
- Interac : 75,00 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales

25-02-10-45

5.2.4.1 Activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 janvier 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.5 Soumissions

5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

5.4 RESSOURCES HUMAINES

25-02-10-46

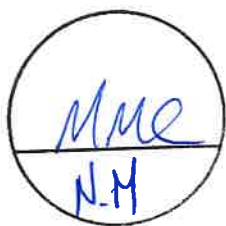
5.4.1 Évaluation du rendement de la directrice générale

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement de la directrice générale et greffière-trésorière fait par le comité des ressources humaines pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT la condition de travail de la directrice générale et greffière-trésorière prévoyant une prime annuelle maximale de 1000 \$ selon le rendement, et ce, conformément à la lettre d'offre dûment signée par les parties en août 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines d'octroyer à la directrice générale et greffière-trésorière une prime annuelle du montant maximal de 1000 \$ pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte la recommandation du comité des



ressources humaines et octroi à la directrice générale et greffière-trésorière une prime annuelle de 1 000\$ pour l'année 2023.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

6 — ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Analyse d'eau

Les résultats des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes.

7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Loisirs

7.1.1 Rapport du comité

La représentante du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

7.2 Bibliothèque

7.2.1 Rapport du représentant

Le représentant de la bibliothèque, le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.

7.3 SAJO

7.3.1 Rapport de la représentante

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

7.4 TRANSPORT ADAPTÉ

7.4.1 Rapport de la représentante

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

8 — RÈGLEMENTATION

9 — URBANISME

9.1 Permis et Requêtes émis en janvier 2025

3 permis ont été délivrés.

9.3 Rapport du comité CCUE

Aucun rapport du comité.

10 — VOIRIE

25-02-10-47

10.1 — Municipalisation du chemin de la Montagne – rapport d'ingénieur

CONSIDÉRANT la demande effectuée le 9 juillet 2024 par 9192-3409 Québec Inc. de procéder à la municipalisation du chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-12-174 entérinée par le conseil municipal d'obtenir une étude faite par un ingénieur compétent pour valider la conformité et la durabilité de l'infrastructure routière en question;

CONSIDÉRANT le rapport d'ingénieur et la réponse de celui-ci aux interrogations supplémentaires de la Municipalité déposés au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière le 8 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu :



QUE le conseil se déclare satisfait des conclusions de l'étude déposée par l'ingénieur de la firme Équipe Laurence Inc. et accepte de municipaliser ladite portion du Chemin de la Montagne;

ET QUE le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un protocole d'entente et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de la présente résolution.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

11 — PROJETS D'INFRASTRUCTURES

11.1 Projet de construction du centre communautaire

11.1.1 Rapport du comité

Le représentant du comité, le conseiller Rodrigue Boivin fait son rapport.

12 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 — COMMUNICATION

13.1 Rapport du comité

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

14 — MRC DE PAPINEAU

14.1 Rapport du maire

Le maire, Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.

15 — VARIA

25-02-10-48

15.1 Renouvellement de l'adhésion à Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Municipalité auprès des Fleurons du Québec prend fin en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil ne renouvelle pas l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec pour la période 2025-2027.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

15.2 APHP – Souper-bénéfice 2025

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

15.3 Déclaration d'intérêts pécuniers

La directrice générale et greffière-trésorière atteste que les membres suivants du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la présente séance du conseil municipal.

Maire — Matthew MacDonald Charbonneau

Siège #1 — Rodrigue Boivin

Siège #2 — Robert Staniforth

Siège #3 — Gertie Cavalier

Siège #4 — Philippe Boileau

Siège #5 — Simon-Pierre Trahan

Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

16 — PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Questions

Quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-02-10-49

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 22 h 47.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

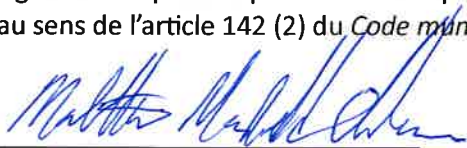


Matthew MacDonald Charbonneau
Maire



Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



Matthew MacDonald Charbonneau
Maire